

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2015-03 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME 2015-00 DE FAÇON À :

- Modifier la documentation exigée lors d'une demande de permis de construction.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 10 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2015-03 intitulé « Règlement numéro 2015-03 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier la documentation exigée lors d'une demande de permis de construction. »

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la ville.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 25 août 2021, et ce jusqu'au 9 septembre 2021, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet de modifier la documentation exigée lors d'une demande de permis de construction.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ».

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 août 2021



Me Pascale Tanguay, greffière